

Règlement intérieur



Nous sommes maintenant à 10 mois de la mise en place de cette instance, qui rappelons-le, a remplacé les CHSCT¹

La loi qui nous a imposé ce changement, dite de Transformation de la Fonction publique date du 6 août 2019! donc depuis plus de 4 ans !

Il n'est pas admissible de ne toujours pas disposer de ce règlement intérieur, qui est un marqueur important du dialogue social, car il participe au fonctionnement de l'instance et évite aussi les éventuelles interprétations.

Retour sur les GT

3 groupes de travail ont eu lieu fin septembre sur 1°) le Budget de la Formation spécialisée, 2°) le harcèlement et les discriminations et 3°) le télétravail.



FO a exprimé sa perplexité à la lecture du compte rendu de ces 3 GT car il ne s'agit même pas d'un résumé de ce qui s'y est dit !!! **FO** a aussi dit **qu'il serait souhaitable que le climat des GT soit** aussi constructif que celui du budget. **Mais**, il est vrai que la direction a besoin de l'accord des représentants des personnels pour consommer ce budget.

Pour le reste, **FO** espère que l'intérêt que la DRFi44 porte à ces sujets est plus conséquent que les quelques lignes qu'elle a fournies et l'a dit en séance!

VSST/discriminations et Harcèlement

Après avoir pris contact avec un intervenant qui fait de multiples propositions (VSST, handicap, sexisme, égalité Homme/Femme, qualité de Vie au Travail et homophobie) sous forme de scénettes ou de jeu d'enquêtes qui ont donné satisfaction à la DRFiP31, **FO** a proposé qu'une visioconférence soit organisée avec celui-ci.

- 1 Sous une forme différente puisque le CHSCT44 regroupait les Douanes, la DSFIPE, le SRE, l'INSEE, et KIBORI alors que la nouvelle instance n'est plus FS directionnelle.

Télétravail

L'intersyndicale a fait part de son mécontentement d'être évincée de ce thème.

Extrait de la liminaire : « *Si l'intersyndicale partage l'idée qu'il faut expérimenter sur un petit nombre de collectifs, elle ne comprend pas d'être évincée des discussions pour finaliser la sélection, alors qu'elle est à l'origine de cette réflexion* ».

FO n'aura de cesse de revenir sur le sujet : le travail hybride (présentiel/distanciel) fait désormais partie de nos modes de fonctionnement et il n'est plus possible de gérer les collectifs de travail comme "avant". Il est urgent de mutualiser les bonnes pratiques mises en place ici et là, et de se servir des outils de l'ANACT et de la DGAFP.

Utilisation du Budget

Ont été votées lors de cette séance, les actions suivantes :

- Ventilation au service de la Comptabilité (Quai de Versailles) : 22 000,61€
- Automatisation au bâtiment Graslin (Cambronne) des portes battantes du RDC (plate-forme) et des 2^{ème} et 3^{ème} étages : 42952,59€
- Création de toilettes PMR à Anne de Bretagne (Cambronne) : 8821,64€ en attente financement de la Mission Handicap.

Situation du budget à l'issue de la FS

Budget 2023 (après application de la réserve)	142 355,00 €
Cumul des dépenses 2023 en FS	84 710,14 €
Achat suite à prescription médicale au 10/10/23	21 199,70 €
Total	36 445,16 €

* 97,38€ par agent (soit 142 355€ après déduction de la réserve de 9%)

Rapport du médecin du travail

Le médecin nous indique que présenter aussi tardivement le rapport de l'année 2022 perd de son sens : elle rappelle aussi qu'il concerne la DRFi44 (1/3 de son temps) mais aussi des services des Douanes et la BNIC qu'elle avait en charge. Depuis 1 an, une infirmière travaille à ses côtés. Le 1^{er} trimestre a été consacré à la 5ème vague du COVID. D'avril à septembre de

nombreux dossiers concernaient la reprise d'agents vulnérables.

Les chiffres les plus marquants :

- x 913 visites médicales en 2022 dont 257 obligatoires et 577 occasionnelles (138 spontanées et 107 à la demande de l'administration),
- x 39 de pré-reprise (dont 34 à la demande des agents)
- x 40 visites de reprise (33 suite à des arrêts > 30 jours)
- x 218 suite à déclaration obligatoire pour maladie infectieuse,
- x 70 visites en lien avec le Covid
- x 17 visites en lien avec souffrance au travail
- x 42 dossiers d'adaptation du poste de travail-
- x 268 examens réalisés pendant les visites (dont 230 tests visuels)
- x 395 pour compatibilité de l'état de santé avec aménagement du poste occupé (343 sans),
- x 54 suivis post-amiante (Tripode)

FO a proposé que la Formation spécialisée s'empare du dossier de la sédentarité ; en effet, le médecin nous informe avoir fait 53 préconisations relatives au besoin d'exercices physique² et 25 conseils nutritionnels, notamment chez les jeunes agents (malbouffe).

Le médecin indique que le décret de 2020 qui vise à modifier le cadencement des visites a enfin été appliqué : les visites obligatoires passent de 1 à 4 ans pour les agents en situation de handicap et de 1 à 2 ans pour les postes à risques. les agents du renfort ayant été "oubliés" elle les intègre dans les postes à risques.

NB : le médecin du travail indique que 2023 est une année particulière car elle a , en plus de tout le reste, la charge de la coordination régionale + Martinique et Guadeloupe ce qui signifie de notamment accueillir et former les nouveaux médecins.

Les visites de sites en pâtissent forcément.

Visites de service

L'intersyndicale a proposé :

■ l'AJV (service qui connaît des difficultés et un grand turn-over, la moitié de l'équipe ayant été renouvelée en septembre 2023)

■ le SDIF (Service Départemental des Impôts Fonciers) : service créé le 1er septembre avec le siège à Nantes et une antenne à St-Nazaire. L'idée est, bien entendu, de rendre visite à l'ensemble des agents.

Ces visites auront lieu, en principe à la fin 2023.

- 2 Cela rejoint la proposition de **FO** faite au CDAS d'une conférence sur le yoga sur chaise.

Fiches de signalement

3 fiches ont été établies depuis juin 2023 : elles concernent des agressions verbales d'agents à l'Accueil Jules Verne .

Et ailleurs tout va bien ?

Les mauvais coucheurs sont-ils localisés à Nantes ?



FO a demandé à la DRFiP44 ce qu'elle fait pour encourager les agents qui subissent des agressions à faire un signalement : elle répond le rappeler régulièrement en Comité de direction et en collège des chefs de service.

FO ne peut qu'inciter chaque agent en charge de l'accueil que ce soit accueil physique ou téléphonique, à faire un signalement (l'imprimé est dans un pavé à droite de la page d'accueil sur Ulysse).

Certes, cela prend du temps mais aucun agent ne devrait accepter d'être maltraité par un usager. Ajoutons que la DRFiP44 adresse un courrier à l'agresseur par lequel il lui est indiqué que toute récurrence l'exposerait à des poursuites judiciaires.

Accidents de service

Total d'accidents en 2023

Chutes à pied	9
Chutes en vélo ou trottinette	4
Accident de voiture et bus	1
Port de charges lourdes et TMS	3
Divers	3
Total	20

Comme le 8 juin, **FO** a demandé que l'analyse des accidents du Travail donne lieu à un GT, d'autant plus que ce sujet fait partie des orientations 2023.

Il est urgent de s'en emparer. La DRFiP44 se contente à peine du minimum sur ce sujet.

FO donne l'exemple des chutes à pied qui concerne dans le 44, 89% des femmes.

FO a également évoqué les accidents suite à des port de charges lourdes et demandé qu'un GT soit mis en place pour que la DRFiP44 se saisisse du sujet.



«Adhérer à **FO**,
c'est oser ensemble
pour ne pas se résigner»

Léon JOUHAUX
Co-fondateur du syndicat FO